

**Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e statisticien-ne, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 1 (CLAUDE BERNARD), session 2023**

**Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e statisticien-ne, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 1 (CLAUDE BERNARD), au titre de l'année 2023 :

Monsieur FORT Emmanuel, ingénieur d'études de classe normale, président, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame HENK Anne-Christine, ingénieure d'études de classe normale, vice-présidente, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame COQUARD Audrey, ingénieur de recherches, experte, Mesr Dgesip, Paris.

Monsieur DELOUIS Adrien, ingénieur d'études de classe normale, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur MAGNAND Paul, ingénieur d'études de classe normale, Université Grenoble Alpes, Grenoble.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à \_\_\_\_\_, le

GAEL ASTIER

le 19/09/2023 15:44:52 +02:00